

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 02 septembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, MATHERON Christophe, ARNOUX Frédéric.*

***Absents excusés :** DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, COULOUMY Christian donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, BERENGUEL Victor donne pouvoir à RAIZER Bernard.*

***Absents représentés :** BOSQ Gustave, représenté par le 1^{er} adjoint MATHERON Christophe, PARIS Bruno représenté par le 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric.*

***Absente excusée :** ZAPATERIA Béatrice.*

***Absents :** GOURLAIN Mireille, METTAVANT Colette, MARROU Jehanne, VOLLAIRE Pierre, MONTABONE Michel.*

RAPPORT N° 2025/209 : RPE : Convention de mise à disposition d'un local par la Commune de Chorges

Vu la compétence « animation d'un relais de petite enfance » et les missions à exercer au plus près des usagers sur la commune de Chorges ;

Vu la proposition de la Commune de Chorges de mettre à disposition de la communauté de communes de Serre-Ponçon une salle adaptée au sein de la crèche dont elle est propriétaire et dont son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est gestionnaire

Considérant qu'une convention avec la commune de Chorges est nécessaire pour définir les modalités de cette mise à disposition.

Madame la Présidente propose d'approuver le projet de convention joint et de l'autoriser à la signer.

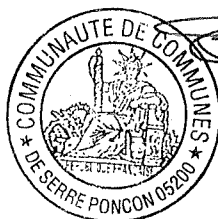
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition d'une salle par la commune de Chorges pour le Relais de Petite enfance RPE,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents liés à ce dossier et notamment la convention de mise à disposition.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOD